

DECRET N° 81-187 du 24 Juin 1981

chargeant le Camarade Edouard ZOLEHOUGAN,
Ministre des Enseignements Moyens Général,
Technique et Professionnel, de l'intérim du
Camarade Moussa ALI TRAORE, Ministre des
Enseignements Maternel et de Base pour compter
du 25 Juin 1981.

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,
CHEF DE L'ETAT, PRESIDENT DU
CONSEIL EXECUTIF NATIONAL,

- VU l'ordonnance N° 77-32 du 9 Septembre 1977 portant promulgation de la Loi Fondamentale de la République Populaire du Bénin ;
- VU le décret N° 80-39 du 12 Février 1980 portant composition du Conseil Exécutif National et de son Comité Permanent ;
- VU le décret N° 81-184 du 23 Juin 1981 chargeant le Camarade Romain VILON-GUEZO, Premier Vice-Président du Comité Permanent de l'Assemblée Nationale Révolutionnaire, de l'intérim du Président de la République pour compter du 23 Juin 1981,

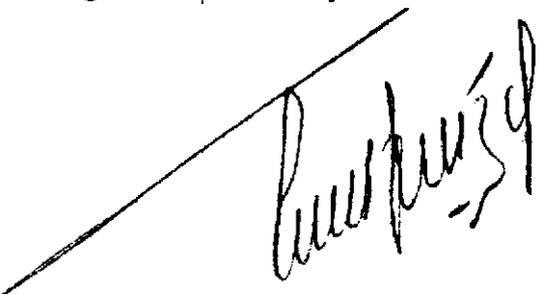
DECRETE :

Article 1er. - Pour compter du 25 Juin 1981, le Camarade Edouard ZOLEHOUGAN, Ministre des Enseignements Moyens Général, Technique et Professionnel est chargé de l'intérim du Ministre des Enseignements Maternel et de Base pendant l'absence du Camarade Moussa ALI TRAORE.

Article 2. - Le présent décret sera publié au Journal Officiel.

Fait à COTONOU, le 24 Juin 1981

pour le Président de la République absent,
le Premier Vice-Président du Comité Permanent
de l'Assemblée Nationale Révolutionnaire
chargé de l'intérim,



Romain VILON-GUEZO

Ampliations : PR 6 CG du PRPB 4 ANR 4 CPC 6 SGG 4 SPD 2 MEMGTP-MEMB 6
autres Ministères 20 DFE - DAJL - INSAE 6 ICE et ses Sections 4 DAN 2
DCUT 1 ONEPI - Gde Chanc. 2 UNB - ISJ - BN 6 BCP 1 JORPB 1.-